

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie des transports aériens

**Décision n° 952 du 3 février 2020 portant promotion des sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la gendarmerie des transports aériens**

NOR : INTJ2002825S

Le commandant de la gendarmerie des transports aériens,
Vu le code de la défense ;
Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;
Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;
Vu la décision n° 11295 du 5 décembre 2019 (NOR : INTJ1930018S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} mars 2020 :

Leroux-Lesage Stéphane NIGEND : 199 659 NLS : 8 043 934

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} mars 2020 :

Beaucourt Laurent NIGEND : 167 499 NLS : 8 023 304

Article 3

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} mars 2020 :

Campolo Stéphane NIGEND : 126 015 NLS : 5 281 112

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 3 février 2020.

*Le général, commandant
la gendarmerie des transports aériens,
J.-P. GESNOT*